

tueux, à une action qui n'a de valeur qu'anecdotique. Ce sont ces renseignements qui disparaissent le plus rapidement. Lorsqu'on bénéficie de la confiance des détenteurs de la tradition, la qualité et la somme des informations reçues sont amplement suffisantes pour donner une image aussi fidèle que possible de ce que la société a retenu de son histoire.

Enfin, certaines révélations faites sous le sceau du secret ne peuvent pas être transmises, si ce n'est à un confrère. C'est le cas dans les fonctions de *bis>fwε* (27), ou de *k>mian* (28) ; car le châtement infligé à celui qui ne respecte pas le seuil imposé peut aller jusqu'à l'élimination physique.

La dégradation par la déperdition et la déformation sont à déplorer dans l'utilisation des sources orales. Mais il ne s'agit ni de leur attribuer la spécificité, ni d'en dramatiser les conséquences, ni de les lier en priorité à la mémoire. Bien que celle-ci soit un support de conservation plus vulnérable que le texte figé, elle n'est pas la principale responsable de cette dégradation. Les causes réelles de déperdition et de déformation sont inhérentes à des pratiques en vigueur dans la société étudiée. Au Sanvi, la conception de l'histoire et son mode de transmission en sont les agents les plus déterminants.

Il convient de poser un diagnostic exact pour pouvoir rechercher et trouver les démarches susceptibles d'améliorer la collecte et l'analyse du contenu des sources orales.

(1) Cette information doit être nuancée et relativisée.

(2) Person Y., compte rendu, *Cahiers d'études africaines*, 1976, p. 405.

(3) Ce personnage est parfois un danger pour la collecte des sources orales, car il diffuse en milieu traditionnel le fruit de ses lectures, élaboré, digéré, adapté et resservi à l'enquêteur comme une source d'informations propres à la société étudiée. C'est le phénomène de feed-back de Henige. Cette contamination de la tradition orale est heureusement assez récente et circonscrite dans l'espace.

(4) Nanan Anoa Etyua, Ngalwa (Sanvi), 22 janvier 1973.

(5) Au sud-est de la Côte-d'Ivoire, près du Ghana.

(6) Nanan Anoa Etyua, Ngalwa (Sanvi), 22 janvier 1973.

(7) Nanan Anoa Etyua, Ngalwa (Sanvi), 22 janvier 1973.

(8) Fara, 1936, p. 10.

(9) Blanchère R., 1959, p. 3.

(10) Harington W., p. 19.

(11) Ki-Zerbo J. in Amengal M., 1975, p. 15.

(12) Ki-Zerbo J. in Dioulde Laya, 1973, p. 100.

(13) Ibid.

(14) Devisse J. in Amengal M., 1975, p. 17.

(15) Suret-Canale in Amengal M., 1975, p. 15.

(16) Cornevin R. in Amengal M., 1975, p. 19.

(17) Devisse J. in Amengal M., 1975, p. 17.

(18) Ibid. Devisse J. pense essentiellement aux « sources arabes sur lesquelles on a construit le passé de l'Afrique » et qui sont remises en cause par l'archéologie.

(19) Moniot H., 1974, p. 109.

(20) Nanan Asaman Abiaki (pour...)

(21) Lorsqu'on s'étonne de ces lacunes, l'informateur répond « pour quoi faire » ?

(22) Pour les Anyi, le nouveau départ est lié à An Anseman le héros de l'exode.

(23) Littéralement : ouvrir (tike) ouvrir (tike) le haut (su), c'est-à-dire soulever les uns après les autres les couvercles des marmites qui renferment l'histoire, juste le temps de laisser entrevoir ce qu'il y a au-dessus.

(24) Kablan Ayemu Lazare, bw su (Sanvi), février 1976.

(25) Kouame Ndouba Simon d'Ayam n (Sanvi) dit : « Il y a des faits qui ne vous seront jamais racontés » (entretien du 8 janvier 1975).

(26) Tant que nous ignorions que l'actuel chef d'A. était le fils d'une esclave, nous avions du mal à nous expliquer certaines de ces réactions et l'animosité des autres chefs à son égard.

(27) Responsable du culte d'un siège de commandement.

(28) Prêtre du culte d'un géuia ou busu n.

Claude PERROT *

à la recherche les

A l'heure où certains historiens occidentaux expriment un profond scepticisme envers l'histoire reconstruite à partir des traditions orales (1), il importe de se demander quelles précautions sont à prendre dans leur collecte et dans leur interprétation, pour qu'elles puissent fournir des matériaux fiables. Leur mise en suspicion systématique est d'autant plus néfaste que les porteurs de ces traditions, les hommes et les femmes de l'ancienne génération, sont en train de disparaître sous nos yeux. C'est plus que jamais le moment de sauvegarder leur savoir.

Et ce n'est pas là le domaine réservé de quelques « professionnels de l'histoire », spécialistes patentés : c'est l'affaire de chacun, lettré de village, instituteur, élève... de tous ceux, hommes et femmes, qui sont animés du désir de ne pas laisser s'effacer à jamais la mémoire de ce que leurs ancêtres ont vécu, de ce qu'ils ont entrepris et pu réaliser.

Déjà les premiers lettrés des États africains – dès 1930 en Côte-d'Ivoire – avaient interrogé des vieux, et pris des notes, remplissant des cahiers entiers de leur grande écriture. Ces papiers dorment au fond des cantines et des coffres, au risque d'être détériorés ou de se perdre. Rares sont ceux qui ont été publiés (2). Il y a là une mine à ne pas négliger. Il y a là aussi un exemple à suivre, sans se laisser intimider par les quelques ouvrages scientifiques déjà publiés ; ils sont en très petit nombre et, dans le meilleur des cas, leurs auteurs ne peuvent pas avoir tout entendu, tout su et tout reproduit, sans compter la part des inévitables erreurs.

Quand on s'informe sur l'histoire d'une société africaine, on commence par se poser la question de savoir à qui il faut s'adresser, c'est-à-dire quels sont les détenteurs du savoir historique dans la société. La réponse n'est pas invariable.

à qui s'adresser ?

Au Mali, par exemple, les **dyeli** (griots) sont des spécialistes formant des lignages patrilineaires, dont chacun vit

* Claude Perrot enseigne à l'Université de Paris I. Elle y assure, depuis plusieurs années, au niveau de la recherche surtout, la formation des étudiants qui se spécialisent en anthropologie sociale et dans l'utilisation des sources orales pour la restitution du passé de l'Afrique. Le 10 janvier 1979, elle a soutenu une excellente thèse de doctorat d'État.

e de l'histoire de l'Afrique : traditions orales

dans la clientèle d'un lignage noble, entretenu par celui-ci ; ils forment une sorte de caste à l'intérieur de laquelle ils se marient. Tels sont dans le Mande les Diabate de Kela et les Kamissoko de Krina (3). Ils interviennent pendant les baptêmes, les mariages et les enterrements et au cours des cérémonies commémoratives, comme la réfection du sanctuaire des Keita à Kangaba qui a lieu tous les sept ans : les grands textes à la fois historiques et mythiques relatifs à l'origine du monde, à celle des Keita, à la mise en place des peuples du Mande sont alors récités (4). Au Niger les **gesere** ont des fonctions semblables et ils se succèdent également de père en fils au sein des mêmes lignages de spécialistes, traits communs à beaucoup de pays de savane.

Par contre dans les régions forestières du golfe de Guinée il en va tout autrement et le terme de griot ne peut s'appliquer aux traditionnistes qu'on y rencontre.

Dans les sociétés sans État, dites « lignagères », chez les Gouro de Côte-d'Ivoire par exemple, ce sont dans chaque lignage les anciens et également ceux qui s'acquittent du culte des ancêtres en raison de leur situation généalogique, même s'ils ne sont pas les plus âgés ; ce sont aussi les détenteurs des cultes de la terre, les chanteurs et chanteuses qui interviennent aux enterrements et funérailles, les femmes âgées et certains descendants de captifs qui sont dans les secrets de leurs maîtres (5).

Dans les anciens royaumes de la forêt (sociétés dites « étatiques »), ainsi en Côte-d'Ivoire dans la société anyi, l'histoire est connue surtout par les détenteurs du pouvoir et leur entourage immédiat, et en outre au sein des lignages qui ont été évincés du pouvoir. Les femmes âgées proches parentes (en ligne maternelle) des chefs de ces lignages ont des connaissances généalogiques étendues.

(1) HENIGE D.P. : *The Chronology of Oral Tradition, Quest for a Chimera*, Oxford, Clarendon Press, 1974.

(2) Ainsi en Côte-d'Ivoire « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte-d'Ivoire » de TETI GAUZE A.L. : *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, tome I, fasc. I, Ethnosociologie, pp. 7-25.

(3) Fondation S.C.O.A. (Projet Boucle du Niger). Premier colloque international de Bamako (1975) et deuxième colloque (1976).

(4) MEILLASSOUX Cl. : « Les Cérémonies septennales du Kamablon de Kaaba (Mali) », *Journal de la Société des Africanistes*, 1968, XXXVIII, pp. 173-183.

(5) DELUZ A. : *Organisation sociale et tradition orale, les Guro de Côte-d'Ivoire*, Paris et La Haye, Mouton (Cahiers de l'Homme), 1970.

Parmi les conseillers et confidents des chefs politiques certains appartiennent à des lignées issues du mariage d'un ancien roi avec une captive : en raison de leurs origines, ils ne peuvent apparaître comme d'éventuels concurrents.

Le dignitaire chargé du culte des ancêtres royaux, le **biasofwe** (littéralement « celui qui sacrifie aux **bia** », c'est-à-dire aux sièges consacrés aux rois défunts), joue un rôle important dans la transmission de l'histoire. Sans lui personne, pas même le roi, ne peut pénétrer dans la chambre où sont conservés les **bia**. Lors des grandes cérémonies, telle la fête annuelle de l'igname, il récite la liste dynastique et il invoque les uns après les autres, dans l'ordre chronologique, les anciens rois, en leur offrant du gin, de l'igname écrasée et le sang des victimes, répandu sur leurs sièges exposés ce jour-là dans la cour royale (v. photo).

Les tambourinaires, joueurs d'**atumbila** (tambour parleur) et de **Kenēpli** (le « grand tambour ») sont également dépositaires d'un savoir historique, transmis sous la forme de devises et proverbes invariables.

quand et où enquêter ?

Si chaque société a ses traditionnistes, elle a également ses propres modes de transmission de l'histoire qui était normalement évoquée en certains lieux et en certaines circonstances, tels les procès judiciaires, les funérailles par les chants des pleureuses, ou les cérémonies qui célèbrent les ancêtres royaux : fête de l'igname, investiture d'un roi, etc. Si un enquêteur a la chance de pouvoir se placer dans les conditions mêmes où la société faisait spontanément état de son passé, il en retirera beaucoup d'enseignements.

Assister à la célébration annuelle du culte des ancêtres royaux, comme la fête de l'igname chez les Anyi et, plus généralement chez les Akan, ou la fête d'Adjahouto chez les Adja-Fon du Bénin, en utilisant un magnétophone et un appareil photographique, peut lui procurer de précieux matériaux tels que la liste dynastique récitée, et les images des objets historiques exposés, au sujet desquels il pourra demander ensuite aux traditionnistes des éclaircissements. Au cours de la cérémonie, la personnalité de l'enquêteur, qui a parfois des effets perturbateurs sur le contenu d'entretiens provoqués, est pour ainsi dire effacée ; les enseignements historiques des cérémonies sont transmis en dehors de lui.

Après avoir ainsi défriché le terrain par ces premières questions : à quels personnages s'adresser, quand et où enquêter, il s'agit de savoir quoi recueillir, ou autrement dit quelles sortes de documents fournissent la matière de l'histoire, permettant de retracer la vie des générations disparues.

que recueillir ?

Si on pense en premier lieu aux récits des traditionnistes comme source d'histoire, c'est parce que dans l'esprit de tous existe l'opposition entre sociétés à écriture où le passé est conservé par l'écrit, et sociétés de l'oralité où il l'est par la parole, où les éléments qui en sont retenus passent «de bouche à oreille», de génération en génération ; et c'est bien ainsi qu'on entend généralement le terme de «tradition orale». De là l'idée sous-jacente que le «trou» donné par l'absence de sources écrites dans ces sociétés est occupé par les récits.

Or, dès qu'on se familiarise avec l'une de ces sociétés, il apparaît qu'il n'en est rien : ce n'est pas à la seule parole, aux seuls récits qu'est confié le soin de conserver la mémoire du passé : à côté de ces documents-là, il en existe d'autres, moins apparents et de nature fort différente.

Commençons cependant par les récits.

les récits

Dans la collecte l'emploi d'un magnétophone est à recommander. Il est en effet préférable de ne pas interrompre un narrateur. La première qualité d'un chercheur est de savoir écouter et de s'abstenir de poser des questions quand son interlocuteur est enfin disposé à raconter un épisode qui n'est d'ailleurs pas forcément celui qu'il souhaite entendre au moment même. Mieux vaut attendre pour poser les questions soulevées par le récit de l'avoir réécouté au magnétophone et traduit, et d'y revenir au cours de l'entretien suivant avec le traditionniste.

Établir un questionnaire est surtout utile à la préparation du chercheur : il lui permet de faire le bilan de ses connaissances et de ses ignorances et de repérer les principaux points à éclaircir. Le suivre au cours de l'enquête n'est, par contre, pas souhaitable et appauvrirait les informations reçues. De nombreuses questions embarrassent le narrateur qui, d'autre part, cherche à se mettre à la portée de celui qui l'interroge, employant des mots et des tournures de la langue d'aujourd'hui, adultérée au contact de la langue européenne dominante. Au contraire, le déroulement normal d'un récit, dans son intégralité, laissera apparaître des termes et des expressions archaïques, disparues de la langue courante, et dont le contenu socio-culturel est très riche.

La connaissance de la langue semble donc s'imposer : elle permet de se passer des services d'un informateur-interprète attitré dont la présence aurait l'inconvénient d'introduire un étranger dans les relations délicatement nouées entre traditionnistes et chercheur.

Si l'on passe à l'exploitation et à l'interprétation des récits, elles supposent qu'on connaisse avec précision le statut social du narrateur, sa situation généalogique, et tout ce qui, dans sa biographie, peut servir à interpréter la version des faits qu'il présente. Pour reprendre l'expres-

sion de Vansina (6), il est le dernier maillon d'une chaîne de traditions qu'il faut remonter le plus loin possible, en se demandant, à propos de acteurs mis en scène par le récit, de quel camp celui-ci prend le parti.

Quand on met par écrit les résultats de l'enquête, il est bon de reproduire intégralement les récits les plus importants en traduction littérale (avec, si possible, le texte dans la langue originale, dans la mesure où les problèmes de transcription ont pu être résolus) et de l'accompagner d'une fiche d'identification. Celle-ci indique la provenance du récit : son auteur, le lieu où il a été entendu, la date et le numéro de la bande magnétique sur laquelle il a été fixé. En rédigeant il importe de distinguer le texte utilisé du commentaire qu'on en fait. C'est le moyen de rendre utilisable les matériaux rassemblés par d'autres chercheurs qui aboutiront peut-être, à la lumière d'autres documents, à d'autres conclusions : c'est ainsi que peut s'édifier une histoire qui est un travail progressif, et non pas l'œuvre d'un seul.

En somme, il s'agit d'utiliser les documents oraux avec les mêmes précautions et les mêmes exigences critiques que celles dont font preuve les historiens classiques envers les documents d'archives qu'ils utilisent.

Les récits ne sont pas, on l'a dit, les seuls documents d'histoire existant dans les sociétés africaines.

Le passé a laissé des traces verbales : proverbes, toponymes, et des traces matérielles dans certains lieux et certains objets.

Des rituels et des cérémonies contiennent d'autre part des enseignements historiques, parfois aussi les lamentations des funérailles et les formules de jurements. Ce sont autant de sujets d'étude et d'observation.

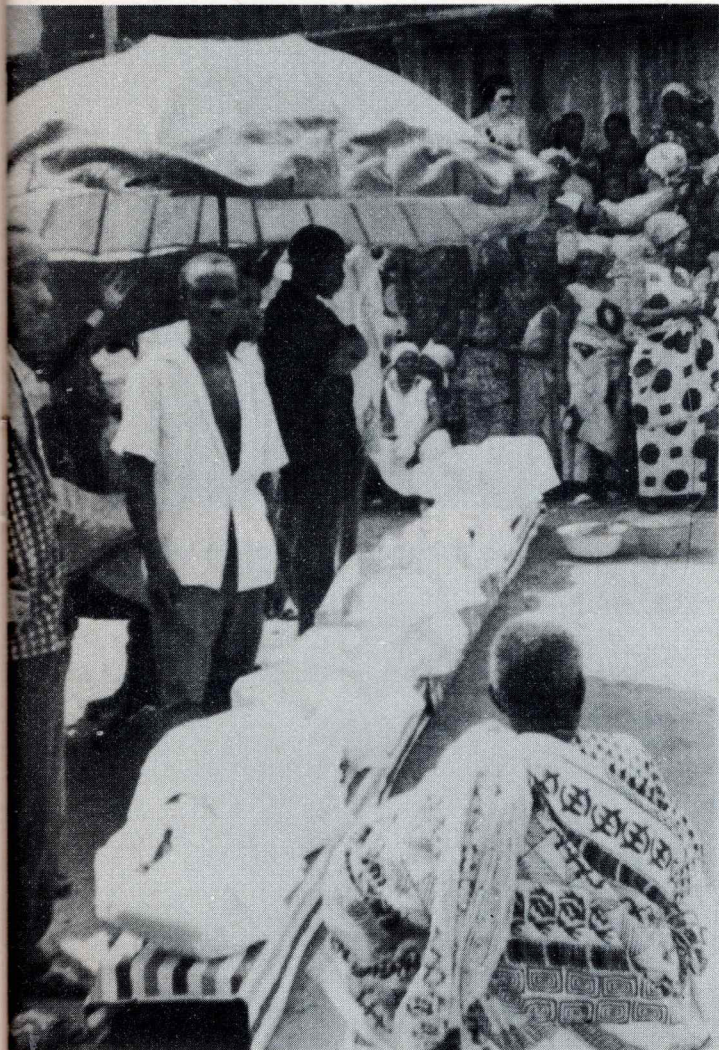
les proverbes

Certains proverbes se réfèrent à des événements marquants. Il est rare que des noms de personnages historiques soient donnés. Le plus souvent ils sont largement connus et leur sens est immédiatement intelligible. Cependant, pour quelques traditionnistes, ils s'appliquent parfois à un épisode historique particulier. Ainsi le proverbe anyi «Quand on fait un feu nouveau on n'y jette pas d'escargots» (dont la bave l'éteindrait) reporte à un épisode de la migration, où les ancêtres ont été mis en difficulté pour cette raison. Il existe ainsi dans la société plusieurs niveaux de savoir, un savoir vulgarisé, et un savoir restreint à un petit nombre. Dans les enquêtes il ne faut pas se satisfaire de l'explication banale.

Quelle méthode adopter pour la collecte des proverbes ?

Un proverbe, ce n'est pas un dicton de paysan européen : on ne cite pas un proverbe n'importe quand : ce sont des circonstances bien déterminées qui suscitent le rappel de tel proverbe, adapté à cette circonstance. On ne cite pas un proverbe «pour rien». Les recueils de proverbes qui portent le texte en langue vernaculaire et la traduction (dans le meilleur des cas elle est double : littérale et

(6) et (7) VANSINA J.: *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1961.



- Sièges enveloppés de percale blanche avant les sacrifices.
- Sièges exposés, les boules d'igname et le sang des victimes sont offerts aux sièges (voir détail des sièges p. 11).



littéraire) ne rendent pas compte de ce qu'est un proverbe. Il faudrait toujours indiquer la situation dans laquelle il est produit, parce qu'il est une réponse pertinente à cette situation.

Il importe donc de recueillir les proverbes « en situation ». Interroger systématiquement les gens sur les proverbes qu'ils connaissent n'est pas une bonne approche. On risquerait de s'attirer la réponse que fit au début de ce siècle un vieux chef anyi au gouverneur qui lui demandait de citer des proverbes. Le vieil homme, qui était connu pour sa compétence en la matière, restait silencieux. Le gouverneur insistait. Il finit par lui dire : « Ferme les yeux » puis, un moment après, « Ouvre-les... Qu'as-tu vu en rêve ? » « Rien », dit le gouverneur. « Eh bien, voici mon proverbe : *se e nafema, e ntinari* : « Si tu ne dors pas, tu ne peux rêver »...

Mieux vaut donc relever les proverbes au cours des discussions entre gens d'expérience, au fil des récits, des contes, ou en écoutant un jugement rendu dans la cour du chef de village : les deux parties adverses étayaient leurs thèses avec des proverbes, les meilleurs orateurs étant ceux qui savent en citer à bon escient. La science des proverbes n'est pas gratuite ; si on dit qu'un tel en connaissait beaucoup, on ne met pas en relief sa bonne mémoire, mais ses qualités d'orateur, la sûreté de son jugement auquel on recourait dans les cas difficiles.

le langage tambouriné

Le langage tambouriné fournit également des textes historiques sous une forme fixe, invariable, souvent transmis sans altération depuis une longue suite de générations. Les devises qui n'en constituent qu'un élément, sont étudiées par J. Vansina (7).

les noms de lieux

Quant aux toponymes (noms de lieux et en particulier de villages), ils posent parfois une question de langue : certains, les plus anciens, ne sont pas compréhensibles dans la langue d'aujourd'hui. Dans ce cas il est intéressant de placer sur une carte tous les toponymes de cette sorte, et de faire apparaître ainsi des zones de peuplement ancien.

Le sens des toponymes peut être éclairant : sous une forme allusive et proverbiale il indique parfois les circonstances de la fondation du village : la lassitude d'émigrants désireux de se fixer enfin quelque part (le nom du village anyi de Sanahuli signifie « seulement si je meurs », sous-entendu : « je partirai d'ici ») ou au contraire le conflit entre deux prétendants à la succession dont l'un décide d'aller fonder son propre village (le nom d'Abengourou vient de **me kpenkolo** : « je coupe court aux palabres »).

Les lieux qui conservent trace du passé sont principalement les emplacements d'anciens villages souvent préservés quand l'ancienne population n'a pas été recouverte ou supplantée par des envahisseurs : leur visite en compagnie des descendants de leurs anciens occupants apporte des renseignements précieux, tels que le plan du village, le tracé d'une route de commerce sans oublier le repérage du site sur la carte, fondement de l'histoire du peuplement.

D'autres lieux intéressants sont le théâtre des batailles, le tracé des anciennes frontières, généralement bien défini, contrairement aux idées admises, l'emplacement des sépultures des rois, du moins dans les sociétés où elles ne sont pas tenues secrètes : ainsi au Burundi, au Yangtenga mossi (Haute-Volta).

les objets-témoins

Des objets témoins d'histoire sont précieusement conservés, au sein des lignages régnants ; les uns proviennent du temps de la migration : ce peut être un tambour (chez les Kotokoli du Togo), le couteau du fondateur (celui d'Adjahouto à Allada, au Bénin), la machète qui a servi aux émigrants à se frayer un chemin dans la forêt, ou encore le tison témoignant que l'ancêtre du chef actuel a procuré du feu aux autres émigrants... Chez les Akan certains poids à peser l'or ont un rôle semblable.

Chez ceux-ci, les sièges royaux permettent de reconstituer la liste dynastique officielle.

Ainsi dix **bia** (sièges) sont conservés par les Anyi-Ndenye à Abengourou (voir photo p. 11), ce qui signifie que la liste dynastique officielle comprend dix noms, du fondateur Ahi Baye à Bonzou I (début XVIII^e siècle - milieu XX^e siècle). Cependant, après enquête, il apparaît que l'un d'eux est celui d'un prince, Mia Koadio, qui n'a pas effectivement régné. Par contre, tous les rois n'ont pas reçu de sièges : la consécration d'un siège étant une sorte de récompense décernée à titre posthume aux « bons » souverains. Ainsi trois rois ont été éliminés en raison de leurs échecs, et de leur politique malheureuse au cours des deux siècles considérés : Bemoa, Eborokye et Boa Koassil.

C'est dire que le chercheur doit utiliser la liste dynastique officielle, matérialisée en quelque sorte par la série des sièges, avec prudence et esprit critique : c'est une première étape pour la reconstitution de la liste dynastique complète.

L'objet d'histoire n'est pas conservé par attachement gratuit à un passé révolu, mais pour prouver les droits de son détenteur, comme on tient en réserve, dans l'éventualité d'un procès, un témoignage décisif au sens judiciaire du terme.

les rituels

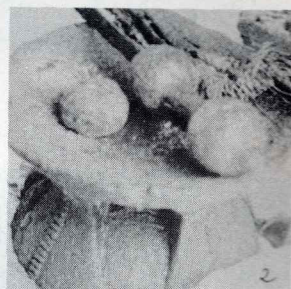
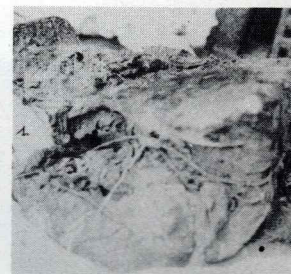
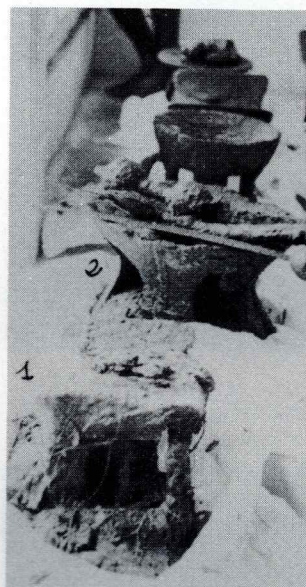
L'importance dans les sociétés étatiques des cérémonies centrées sur le culte des ancêtres a déjà été soulignée.

Elles sont objets d'études pour l'historien parce qu'elles renvoient au temps des commencements, qui n'est pas le temps brumeux des mythes originels, cher aux ethnologues, mais qui est un moment identifiable et datable : celui de la fondation du royaume au terme de la migration.

La plupart des rituels évoquent et réactualisent ce moment historique dans un but religieux : il s'agit de lutter contre la dégradation lente et l'érosion qui résultent de l'écoulement du temps et qui sapent les assises spirituelles du pouvoir royal. Il faut faire en sorte que la société retrouve sa vitalité initiale, la force qu'elle avait à sa naissance quand elle fut mise en place par l'ancêtre fondateur. C'est ce renforcement, ce rajeunissement qu'on attend de la cérémonie, à travers les rituels qui établissent une sorte de communion entre les vivants – principalement le roi – et le fondateur.



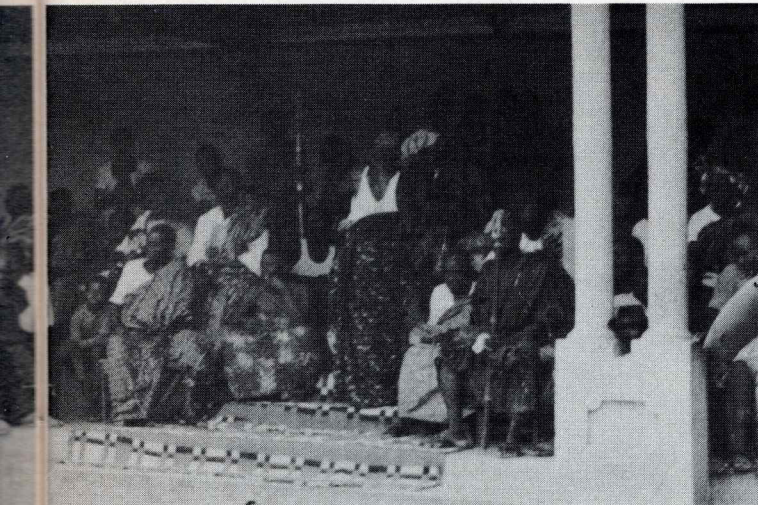
- Le roi entouré de ses notables se tient dans l'adanzie (ou kpato) pendant toute la durée de la fête.
- Liste dynastique des rois matérialisée (bia).
 1. Les deux premiers rois :
 1. Ahi Baye, sesebia (siège rectangulaire).
 2. Koa Tiumas, pulüe (siège rond).



Comment se traduit ce retour aux sources ?

En observant les dignitaires qui sont les acteurs de ces rituels et leurs rôles dans la cérémonie, on s'aperçoit qu'ils occupent exactement la place et les fonctions qui étaient, dit-on, celles de leurs ancêtres respectifs au moment de la formation du royaume. C'est dans ce sens qu'il faut déchiffrer et interpréter l'ordre et le caractère des interventions successives de ces personnages dans le déroulement de la cérémonie, et leur rang dans le cortège royal. La plupart des objets historiques publiquement exposés et déjà cités (tison, machète, siège du fondateur, sabre, etc.) sont de la même époque.

Dans les sociétés étatiques de l'Afrique de l'Ouest où des envahisseurs ont imposé leur loi aux premiers occupants du sol, les rituels laissent aux descendants de ceux-ci un rôle majeur : ainsi aux Nyönyöse « maîtres de la terre » dans la fête du Tins mossi, ou encore aux Aïzo, vaincus et dominés par les Adja-Fon dans la fête d'Adja-



houtu à Allada. Ainsi est conservée trace de leur antériorité.

Parfois des variations du nombre d'habitants sont révélées par les rituels : à la fête de l'igname chez les Anyi, Ndenye le sacrificateur dépose deux fois plus de boules d'igname sur le siège du huitième roi, Tiemele Kotobulale : au temps de Tiemele Kotobulale, les hommes se sont multipliés ; or, l'igname est offerte, à travers un roi défunt, à toute la population.

Au chercheur de découvrir les causes de la croissance démographique qui marque le début du XIX^e siècle et qui, sans ce rituel, lui aurait sans doute échappé car les récits n'en font pas mention.

Les cérémonies avaient un rôle didactique d'« instruction civique » : elles apprenaient à chacun ce qu'il y avait à savoir sur le statut de son lignage et sur celui des autres lignages du royaume. Elles nous renseignent donc sur l'organisation socio-politique ancienne.

Il faudrait citer aussi les **lamentations des funérailles** et les jurements qui, les uns et les autres, révèlent la face « négative » de l'histoire tenue ordinairement cachée.

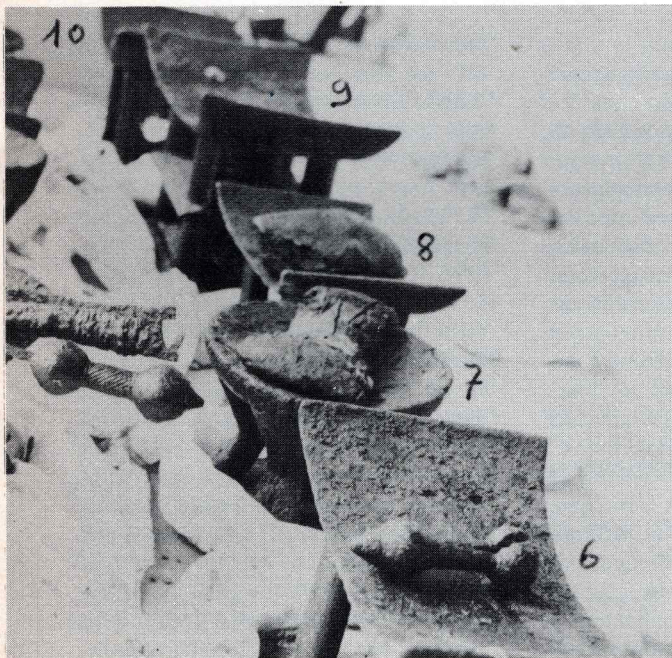
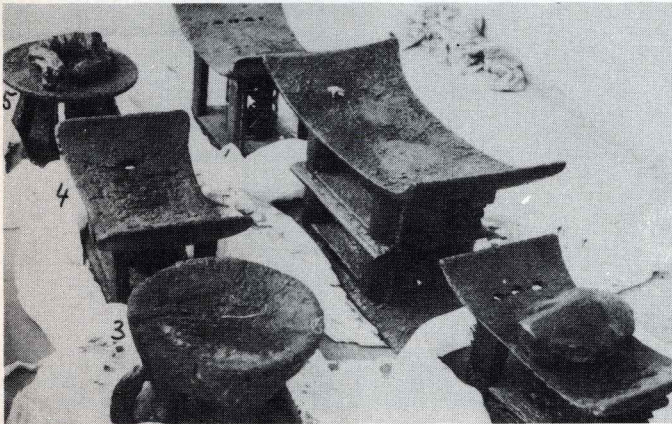
les jurements

Les « jurements » (**ndaa**) des Akan sont des formules fixes, invariables, rarement prononcées, et seulement dans des circonstances critiques. Celui qui jure ainsi, même si son bon droit est finalement reconnu, doit payer une lourde amende. Un individu qui s'estime lésé proteste contre l'injustice dont il est victime en proférant un **ndaa**. Celui-ci évoque, allusivement, un malheur qui a autrefois frappé un **abuswā** déterminé. Il est ordinairement interdit de rappeler cet événement catastrophique, même indirectement. En vertu du pouvoir créateur de la parole, le seul fait que la formule ait été prononcée constitue une menace pour les vivants, en l'occurrence pour l'**abuswā** concerné : « Si je mens, que tel désastre se reproduise », telle est la signification implicite du jurement. Il provoque la réaction immédiate du chef de ce lignage, et la réunion du tribunal sur lequel il a autorité.

Aujourd'hui la fonction judiciaire du **ndaa** a disparu, mais les formules en restent bien connues. En relevant, village par village, les différents **ndaa** d'une région étudiée, on dévoile, dans chaque cas, un événement important et tragique : défaite militaire, assassinat ou complot, dont on pourrait autrement ne jamais soupçonner l'existence.

Les domaines à explorer sont donc nombreux et variés. Le passé a laissé de multiples marques dans la vie sociale d'aujourd'hui ; et les récits dits « historiques » des traditionnistes n'en retiennent qu'une partie. Les autres sources d'histoire qui viennent d'être mentionnées ont l'intérêt d'avoir été transmises par d'autres canaux, ce qui ouvre la porte à des recoupements et à des confrontations. Dans ces recherches il est capital de ne pas être tributaire d'une source unique.

La même prospection menée dans d'autres sociétés africaines ne mettrait pas forcément au jour les mêmes catégories de documents : tout se passe comme si chaque société forgeait ses propres instruments de conservation du passé que tous ceux qui sont passionnés par la découverte de leur histoire se doivent de découvrir.



II. Du troisième au dixième roi :

3. Etiembonn Sono.
4. Niandaki Akosobwo.
5. So Kwablā, pulūe avec une queue d'éléphant.
6. Tiemele Kotobulale, pulūe avec manche d'ehoto.
7. Miā Koadio, pulūe avec paquet.
8. Amoakō Dihye, sesebia avec une tête de lion.
9. Boa Koassi, sesebia à étage.
10. Bonzou I.